



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0920

La grille des spécifications applicable à la zone M0920, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout, à titre d'usage spécifiquement permis, de l'usage C202 (Véhicules automobiles) et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 11 octobre 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 NOVEMBRE 2016